



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

DELIBERATION 11 FIN – Compte Financier Unique 2024 - Budget locaux industriels

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **31 mars 2025**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 14

Absents : 4

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADÉ, Mme PLAGNET, M. SIRE,

Pouvoirs donnés : Mme BERGE donne procuration à M. GUILLENTEGUY
Mme PLAGNET donne procuration à M. BEAUQUESTE,
Mme ESTRADÉ donne procuration à M. DEMASLES,
M. SIRE donne procuration à Mme TOUSTARD,

Secrétaire de séance : Pierre DEMASLES

DELIBERATION 11 FIN – Compte Financier Unique 2024 - Budget des locaux industriels

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 11 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances N°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu l'avis de la commission des finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2022 des locaux industriels ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 des locaux industriels ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité

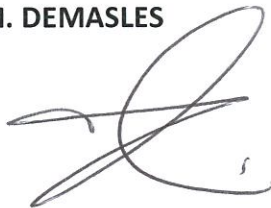
- Approuve le Compte Financier Unique 2024 des locaux industriels
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
M. DEMASLES



Le 11 avril 2025

Le Maire,
JC. BEAUQUESTE

